

CI-06/CONF.202/5
7 March 2006
Original: English

PROGRAMME
INTERNATIONAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA
COMMUNICATION

**DEFINIR DES INDICATEURS DU
DEVELOPPEMENT DES MEDIAS**

(Suivi de la Ligne d'Action 9 du WSIS : Médias)

CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PIDC

Vingt – cinquième session



**SIEGE DE L'UNESCO, PARIS
21 - 23 MARS 2006**

Point de l'ordre du jour : Suivi de la Ligne d'Action 9 du WSIS : Médias

DEFINIR DES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

L'objectif du Programme International pour le Développement de la Communication (PIDC) tel qu'il est défini dans la Résolution N° 32 C/75, adoptée par la 32^{ème} Conférence générale en octobre 2003, consiste à « contribuer au développement durable, à la démocratie et à la bonne gouvernance en favorisant l'accès universel à l'information et à la connaissance ainsi que la diffusion de celles-ci par le renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans le domaine des médias électroniques et de la presse écrite ».

La Résolution demandait au Programme d'axer son assistance sur les projets qui entrent dans le domaine des quatre priorités pour le développement mentionnées ci-dessous :

- Promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias ;
- Développement des médias communautaires ;
- Développement des ressources humaines ;
- Promotion du partenariat international.

Depuis cette date, le PIDC a apporté son assistance à la mise en œuvre de plus de 170 projets dans les pays en développement, conformément aux priorités ci-dessus mentionnées.

Jusqu'ici, l'évaluation de l'assistance fournie par le PIDC s'est limitée à quelques projets choisis au hasard dans différentes régions. Toutefois, l'évaluation des projets mis en œuvre n'est pas suffisante à elle seule pour déterminer le niveau de développement des médias dans un pays bénéficiaire, et par conséquent pour permettre d'identifier les domaines où l'assistance pourrait intervenir de manière plus efficace.

Pour cette raison, le Bureau du Conseil intergouvernemental du PIDC propose de lancer une vaste consultation visant à définir des indicateurs du développement des médias dans les domaines de priorité adoptés par le Conseil. L'identification de tels indicateurs permettrait aux professionnels des médias, décideurs, agences de développement, organismes de mise en œuvre et concepteurs de projets d'analyser les différentes composantes d'un système de médias et d'identifier les secteurs où l'assistance apparaît particulièrement nécessaire.

On a noté un certain nombre d'initiatives importantes qui ont contribué à déterminer ce que l'on entend par développement des médias, particulièrement dans le contexte des nouvelles priorités définies par le PIDC. Par exemple, la définition de médias libres et pluralistes telle qu'elle apparaît dans la Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse africaine indépendante adoptée en 1991 en Namibie, aide à comprendre les

éléments fondamentaux du développement des médias en relation avec la liberté de la presse et le pluralisme des médias.¹

Toutefois, les organisations impliquées dans l'assistance au développement ont besoin de bien plus que de simples définitions pour être en mesure d'estimer le niveau de développement réalisé par le biais de leur assistance. Le développement étant un processus continu, de telles définitions doivent s'articuler sur la base d'indicateurs mesurables.

On peut trouver un exemple de tels indicateurs dans le *Media Sustainability Index* mis au point par l'IREX pour déterminer dans quelle mesure la multiplicité des sources d'information en Europe orientale offre aux habitants de la région une information fiable et objective. Dans ce but, l'IREX a utilisé les indicateurs suivants avec une échelle de Likert.

INDICATEURS DE LA PLURALITE DES SOURCES D'INFORMATION :

- De nombreuses sources d'information, publiques et privées, sont accessibles (ex. presse écrite, radiotélévision, Internet) ;
- L'accès de la population aux médias nationaux ou internationaux est entièrement libre ;
- Les médias gouvernementaux ou publics reflètent les vues de la totalité de l'éventail politique ; ils sont impartiaux et au service de l'intérêt public ;
- Les médias audiovisuels indépendants produisent leurs propres émissions d'information ;
- La transparence relative à la propriété des organes de presse permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de l'information ; la propriété des entreprises de presse n'est pas concentrée dans un petit nombre de conglomérats ;
- Un large éventail de préoccupations sociales est reflété et représenté dans les médias, y compris les sources d'information des minorités linguistiques.

Il est évident que la série d'indicateurs mentionnés ci-dessus demande à être plus approfondie, et qu'elle devrait couvrir d'autres éléments importants tels que les dispositions relatives aux médias communautaires, l'indépendance éditoriale de l'audiovisuel de service public, et le niveau de pénétration des médias en termes de groupes locaux et linguistiques, etc.

Prenant en considération le besoin de disposer d'indicateurs du développement dans le secteur des médias, il est proposé que le Conseil intergouvernemental confie au Bureau

¹ Par presse indépendante, nous entendons une presse qui est indépendante d'un contrôle gouvernemental, politique ou économique ou à l'abri des contraintes relatives aux infrastructures et au matériel essentiel à la production et à la distribution des journaux, magazines et périodiques.

Par presse pluraliste, nous faisons référence à la fin des monopoles de tous sortes, et à l'existence du plus grand nombre possible de journaux, magazines et périodiques reflétant l'éventail le plus large possible des opinions qu'au sein de la communauté.

du PIDC la mission d'ouvrir une large consultation dans le milieu des experts et des professionnels de la communication, dans le but de définir des indicateurs du développement des médias conformes aux quatre priorités du PIDC. De tels indicateurs pourraient être utilisés par le Bureau pour évaluer les besoins de développement dans un pays donné lorsqu'une assistance est demandée au programme ; ceci permettrait à l'UNESCO d'apporter une contribution efficace à la Ligne d'Action 9 WSIS : Médias.

Extraits de l'Engagement de Tunis et de l'Agenda pour la société de l'information

(Document WSIS-05/TUNIS/DOC/7-E et WSIS-05/TUNIS/DOC/6)

« Le présent Sommet constitue une étape importante dans le combat que livre le monde entier pour éradiquer la pauvreté et pour réaliser les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement. Par les décisions de Genève, nous avons établi un lien cohérent dans la durée entre le processus du SMSI et d'autres conférences et sommets importants et pertinents de l'Organisation des Nations Unies. **Nous exhortons** les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations internationales à œuvrer ensemble pour mettre en œuvre les engagements énoncés dans la Déclaration de principes et dans le Plan d'action de Genève. A cet égard, il convient de signaler l'importance particulière qu'a revêtu le Sommet mondial de 2005 sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. »

« ... **Nous réaffirmons notre engagement** à fournir à tous un accès équitable à l'information et au savoir, en reconnaissant le rôle joué par les TIC dans la croissance économique et le développement. Nous sommes résolus à collaborer pour que soient atteintes, d'ici à 2015, les cibles indicatives énoncées dans le Plan d'action de Genève, qui servent de références globales pour améliorer la connectivité ainsi que l'accès universel, ubiquiste, équitable, non discriminatoire et abordable, à l'emploi des TIC, compte tenu des spécificités nationales et à utiliser les TIC comme outils pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, en:

- *encourageant l'utilisation des médias nouveaux ou traditionnels* afin de promouvoir l'accès universel à l'information, à la culture et au savoir pour tous, en particulier pour les populations vulnérables et les habitants des pays en développement et en utilisant notamment la radio et la télévision à des fins éducatives et d'apprentissage;
- *Réaffirmant l'indépendance, le pluralisme et la diversité des médias, ainsi que la liberté de l'information*, notamment par l'élaboration de législations nationales, le cas échéant. **Nous réitérons** notre appel à l'intention des médias pour qu'ils fassent preuve de sens des responsabilités dans l'utilisation et le traitement de l'information conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées. **Nous réaffirmons** la nécessité de réduire les disparités entre les médias sur le plan international en particulier en ce qui concerne l'infrastructure, les ressources techniques et le développement des compétences. Nous réaffirmons ces principes compte tenu des paragraphes 55 à 59 de la Déclaration de principes de Genève. »

SMSI : Déclaration de principes (Document WSIS-03/GENEVA/DOC/4-E)

55. Médias

55. Nous réaffirmons notre adhésion aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information, ainsi qu'à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, qui sont essentiels à la société de l'information. La liberté de chercher, de recevoir, de répandre et d'utiliser des informations pour la création, l'accumulation et la diffusion du savoir est importante pour la société de l'information. Nous appelons les médias à faire preuve de sens des responsabilités dans l'utilisation et le traitement de l'information par les médias conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées. Les médias traditionnels, quelle que soit leur forme, jouent un rôle important dans la société de l'information et les TIC devraient y contribuer. Il convient d'encourager la diversité des modes de propriété des médias, conformément à la législation des pays et compte tenu des conventions internationales pertinentes. Nous réaffirmons la nécessité de réduire les disparités entre les médias sur le plan international en particulier en ce qui concerne l'infrastructure, les ressources techniques et le développement des compétences.

SMSI : Plan d'action (Document WSIS-03/GENEVA/DOC/5-E)

C9 : Médias

Les médias - sous leurs diverses formes et quel qu'en soit le mode de propriété - ont un rôle essentiel à jouer dans l'édification de la société de l'information et sont reconnus pour leur contribution importante à la liberté d'expression et au pluralisme de l'information.

- a. Encourager les médias - presse écrite, radio et télévision ainsi que les nouveaux médias - à continuer de jouer un rôle important dans la société de l'information.
- b. Encourager l'élaboration de législations nationales garantissant l'indépendance et le pluralisme des médias.
- c. Prendre des mesures appropriées, compatibles avec la liberté d'expression, pour lutter contre les contenus illicites et néfastes dans les médias.
- d. Encourager les professionnels des médias des pays développés à nouer des partenariats et à mettre en place des réseaux avec leurs homologues des pays en développement, en particulier dans le domaine de la formation.
- e. Encourager les médias à donner une image équilibrée et diversifiée des femmes et des hommes.
- f. Réduire les déséquilibres entre nations dans le domaine des médias, en particulier pour ce qui est des infrastructures, des ressources techniques et de la mise en valeur des compétences humaines, en tirant pleinement parti à cet égard des moyens TIC.
- g. Encourager les médias traditionnels à réduire la fracture du savoir et à faciliter les flux de contenus culturels, particulièrement dans les régions rurales.